



Compte rendu de la séance de conseil municipal

Samedi 07 mai 2022 – 09 h 00

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation des PV de séance du 25 mars et 14 avril 2022,**
- ✓ **Délibération pour l'avis sur le parc éolien de Rochebeau,**
- ✓ **Délibération pour le devis engazonnement rue Pasteur,**
- ✓ **Manœuvres militaires avril, mai 2023,**
- ✓ **Informations diverses.**

Sur convocation en date du 02 mai 2022 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 07 mai 2022 à 09 heures 00, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	GRUAT Cyrille	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	COLIN Angélique	PROTAT-DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusé : M. Thomas PERRIER, Mme Chantal MICHEL, M. Cyrille GRUAT, Mme Angélique COLIN, M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE.

Absent :

Pouvoir : De M. Thomas PERRIER à Mme Malika DHOTEL
De Mme Chantal MICHEL à Mme Cécile LOPEZ
De M. Cyrille GRUAT à Mme Denise CHARLOIS
De Mme Angélique COLIN à Mme Marie BRUN

Secrétaire de Séance : M. Laurent BERTIN

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2022, aucune remarque n'est parvenue en mairie, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres représentés.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2022, reporté.

Délibération pour l'avis sur le parc éolien Rochebeau

Le projet éolien « Rochebeau » date de 2014. La commune d'Étrelles s'est prononcée « pour » dès le début du projet. A Bagneux et à Clesles, les maires sont favorables, les adjoints s'abstiennent et les conseillers sont contre.

Nous sommes consultés, car situés à moins de 6 km du projet, mais celui-ci n'est pas dans notre champ visuel.

Par ailleurs, les petites communes n'ont pas de revenus autres que les dotations, aussi Monsieur le maire invite le conseil à laisser le choix aux principaux concernés, et à ne pas s'opposer au projet qui permettra plus d'autonomie pour l'avenir.

Après divers échanges le vote s'établi ainsi :

6 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions

Délibération pour le devis engazonnement rue Pasteur

Les travaux rue Pasteur n'incluaient pas l'engazonnement de la tranchée drainante faite en rive. Le devis négocié par l'intermédiaire de la Communauté de Communes est au plus bas du marché : 607,20 € TTC.

Accord du conseil pour le devis de la société ROZE :

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Manœuvres militaires avril, mai 2023

Nous avons reçu la semaine dernière une demande du Commandant LEROUX Julien de la base de défense de Lille. Celui-ci nous informe des manœuvres militaires qui auront lieu en avril et mai 2023. Il demande l'autorisation d'inclure la commune dans cet exercice.

A cette occasion, des convois militaires et des détachements circuleront sur les axes principaux, sur le réseau secondaire et les chemins vicinaux et communaux de la région. Ils seraient également susceptibles de stationner temporairement sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation :

- De la circulation de véhicules militaires sur la voirie de la commune : 12 pour, 0 contre, 0 Abst°
- Le stationnement dans la commune : 12 pour, 0 contre, 0 Abst°
- L'usage de tir à blanc sur le territoire de la commune : 12 pour, 0 contre, 0 Abst°
- Accueil sur le terrain près du stade et salle du stade : 12 pour, 0 contre, 0 Abst°

Une réserve sur les rues communales neuves sera émise.

Informations diverses

- **Les élections présidentielles** se sont bien déroulées. 21 habitants de la commune se sont associés au conseil municipal pour tenir les 2 bureaux, c'est une belle participation citoyenne. Les prochaines élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin, aussi les personnes qui souhaitent participer à la tenue des bureaux de vote, sont invitées à se faire connaître.
- **« Course cycliste »**
La course cycliste en partenariat avec le RCSA de Saint André les Vergers s'est bien déroulée après 2 ans d'absence suite à la crise sanitaire.
Sportifs et organisateurs étaient satisfaits de cette reprise et une course ouverte aux non licenciés de la commune est envisagée pour 2023.
Le conseil municipal remercie les bénévoles qui ont permis la réalisation de cette 63ème édition.
- **Les terrains de football** sont en très mauvais état. Des devis onéreux sont parvenus en mairie. Le conseil s'oriente vers un achat groupé de matériel avec les communes d'Anglure, Bagneux, et Clesles car sans entretien régulier cela sera à nouveau injouable rapidement. Monsieur le maire consolidera le dossier d'achat et d'entretien avec ses homologues pour une présentation aux différents conseils municipaux.
- **« Révision du PLU »,**
L'ensemble des modifications évoquées au conseil a été transmis à M. Balestrieri. Lors de la réunion du Scot (Schéma de Cohérence Territorial) il a été annoncé que les zones AU (à urbaniser) seraient effacées en 2027.
Par ailleurs, la loi de Nicolas Hulot sur le ZAN (zéro artificialisation net) autorise seulement 50 % de la surface urbanisée pendant les 10 dernières années, en nouvelle zone urbanisée. Toutes les nouvelles constructions lors du morcellement d'une parcelle ne sont pas prises en compte, cela est considéré comme de la densification et non de l'extension. Dans ces conditions, il est possible que l'on perde des zones AU car non justifiées au regard des nouveaux critères.

La révision du PLU pour corriger l'erreur matériel du site de tri d'une carrière et l'extension de l'autre augure des échanges difficiles pour assurer une capacité d'évolution à notre commune.
- **« Entretien de la voirie communale »**
Balayeuse : le devis reçu pour la balayeuse aspiratrice et laveuse oscille entre 102 000 € et 122 000 € TTC. La démonstration effectuée a donné entière satisfaction, sauf pour les ruelles où le débord des toitures ou branchages ne permet pas son passage. Une autre démonstration par un concurrent est prévue le 10 mai à 9 h 00. La balayeuse sera tout électrique et nous pourrons comparer l'efficacité de chacune. Un troisième fournisseur sera contacté. La société Europe Service ouvre ses portes du 16 au 20 juin à Aurillac. Cet évènement se produit tous les 10 ans et l'invitation est lancée pour ceux qui feront le trajet.

Société V2P (entretien trimestriel actuel) :

A l'origine du contrat, il n'était question que de balayage. Un entretien avec la responsable « Mme Feron » a permis de définir les attentes nouvelles du conseil : fréquence plus importante sur les axes principaux, toutes les rues au moins une fois par an, et non pas seulement celles qui ont un trottoir, nettoyage différencié en fonction des besoins (balayage, désherbage, aspiration totale de la rue...). La TVA est de 20 % et non 10 %, si on ne nettoie plus que les caniveaux !

Un devis pour une remise en ordre de toutes les rues est attendu afin de comparer le coût des prestations souhaitées avec un fonctionnement autonome ou semi autonome. Un achat d'occasion est aussi envisageable.

- **« Vide maison géant du 22 mai 2022 »**

Il y a 64 inscrits à ce jour. Un food-truck sera présent devant la mairie. Chaque maison sera signalée par des ballons de baudruche, les rues seront balisées avec le nombre de participants, et des plans seront à disposition.

La publicité repose sur les affiches, panneaupocket, facebook.

- **« Troc aux plantes »**

Un troc aux plantes aura lieu lors du vide maison géant le 22 mai 2022. Il se déroulera sur la place Paul Vaillant Couturier au bord du canal des moulins.

- **« Infiltration des eaux pluviales »**

Mme Lopez rapporte les inondations aux abords de l'école, mais celles-ci ont déjà été signalées à la communauté de communes qui a en charge la gestion des eaux pluviales.

- **« Parc éolien à Saint Just Sauvage »**

L'implantation de 4 éoliennes serait possible sur la commune. Le dossier est consultable, cela pourrait compenser les baisses de dotation à venir. Le responsable sera convié pour présenter son projet en conseil municipal.

- **« Projet photovoltaïque »**

Un tel projet est envisageable sur l'ancienne usine de Saint-Just. Cela pourrait aider au financement des travaux de réfection. Le commercial sera invité à présenter son projet en conseil municipal.

- L'isolation par l'extérieur d'une maison rue Henri Barbusse empiète sur le trottoir. Compte tenu que le trottoir concerné est celui obstrué par les candélabres, qu'il n'est pas praticable à deux personnes de front, que le trottoir retenu pour l'accès vers l'école est en face, le conseil municipal accepte l'empiètement.

11 voix « Pour » - 0 voix « Contre » - 1 « Abstention »

- Une clé électronique confiée à un bénévole très actif pour la commune a été égarée. Vu qu'il ne s'agit pas de fait à répétition, Monsieur le maire propose de ne pas facturer la reproduction de la clé. Le conseil municipal décide par 10 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 1 « Abstention » de ne pas facturer au bénévole le remplacement de la clé électronique. La clé a été effacée du stock et ne peut plus être utilisée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 h 30.

Le Maire
Bruno MARTIN

